



Commune de CUVAT  
Mairie  
1, place de l'Eglise  
74350 CUVAT

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

## Séance du 09 juin 2025

Le 09 juin 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 03 juin 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

<b>Conseillers élus en fonction</b>	<b>15</b>
-------------------------------------	-----------

<b>Présents à l'ouverture de séance</b>	<b>07</b>
---	-----------

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL

↳ Les Adjoints au Maire : Jacques COESNON

↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Henri MASSON, Martine LACROIX, Jacqueline SIMONOTTI

<b>Absent excusé avec procuration</b>	<b>01</b>
---------------------------------------	-----------

↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER

<b>Absents</b>	<b>07</b>
----------------	-----------

↳ Sandrine REBELLE, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Jessica DA COSTA, François RIGNOT, Benoît CHAMOT, HERPE Aurélie

**Quorum** : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)*

Le quorum n'est pas atteint avec 07 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Cependant, suite à l'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 02 juin 2025, le quorum, prévu par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ayant pas été atteint, le Conseil Municipal, lors de la nouvelle réunion, délibère quel que soit le nombre de membres présents, conformément à la loi.

### Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 mai 2025

- Délibérations :

\* n° 2025/06/01 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

\* n° 2025/06/02 : Urbanisme – Approbation de la convention de prestation « Assistance dans l'instruction des autorisations de construire » à passer avec la SARL AUFILURBA

\* n° 2025/06/03 : Voirie – Tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal

- Commissions Communales

- Informations diverses

- Questions diverses.

**Secrétaire de séance** : Jacques COESNON.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 MAI 2025

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 mai 2025.

## DÉLIBÉRATIONS

**N° 2025/06/01** : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

Voix POUR : 08

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

**N° 2025/06/02** : Urbanisme – Approbation de la convention de prestation « Assistance dans l’instruction des autorisations de construire » à passer avec la SARL AUFILURBA

Voix POUR : 08

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

**N° 2025/06/03** : Voirie – Tarifs des redevances d’occupation temporaire du domaine public communal

Voix POUR : 08

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

## COMMISSIONS COMMUNALES

### **1°/ Commission « Communication »**

*Présenté par Madame la Maire*

La Commission s’est réunie le 13 mai 2025 et a traité de la Gazette dont la distribution a eu lieu du 21 au 23 mai derniers.

### **2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

*Présenté par Madame la Maire*

La Commission s’est réunie le 19 mai 2025 et a traité des points suivants :

#### **2.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry/Chef-lieu)**

##### **2.1.1. Zone 30**

La proposition des habitants relative à son extension est validée.

Un nouveau schéma de zonage va être étudié en concertation avec les services du Département.

##### **2.1.2. La faisabilité technique de la mise en place d’aménagements va être étudiée ainsi qu’un chiffrage.**

#### **2.2. Divers**

##### **2.2.1. Vidéoprotection**

L’entreprise sollicitée doit faire parvenir prochainement un devis.

D’autres sociétés vont être consultées.

##### **2.2.2. Composteur collectif**

La Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) envisage d’en installer un dans la Commune mais le projet est, pour l’instant, suspendu.

Il risque en effet de faire doublon avec les bornes de biodéchets déjà en place et son entretien s’est révélé problématique dans les Communes où il a été implanté.

La Commission reprendra l’étude de cette option après un retour d’expérience suffisant sur les bornes existantes.

*La prochaine réunion aura lieu le 04 juillet 2025 à 14 heures.*

### **3°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »**

*Présenté par Madame la Maire*

La Commission s’est réunie le 14 mai 2025.

#### **Urbanisme**

Le détail des dossiers d’urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

*La prochaine réunion aura lieu le 16 juin 2025 à 10 heures.*

### **4°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »**

*Présenté par Monsieur Jacques COESNON*

La Commission s’est réunie le 14 mai 2025 et a traité des points suivants :

#### **4.1. Point sur les locations de la Salle Polyvalente**

#### **4.2. Limitateur de son dans la Salle Polyvalente**

Une entreprise a fait une visite de la salle.

Elle devrait faire prochainement parvenir un devis.

*La prochaine réunion aura lieu le 13 juin 2025 à 18 heures.*

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

### 1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

#### 1.1. Conseil Communautaire du 27 mai 2025

Ont notamment été traités les points suivants :

- convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires – avenant n° 6
- avis sur le choix du terrain pour le projet d'aménagement de terrains familiaux locatifs (zone ngv1) sur la parcelle AH40 de la Commune de FILLIERE (SAINT-MARTIN-BELLEVUE) dans le cadre du projet de PLUi-HMB du Grand Annecy

Cette délibération, présenté par Madame la Maire, a fait l'objet d'un débat. Un avis défavorable au projet a été voté à l'unanimité par les élus.

#### 1.2. Conférence des Maires du 04 juin 2025

Madame la Maire rappelle que, lors des Elections Municipales de 2026, seront également élus les Conseillers Communautaires.

La Loi, dite de « droit commun », prévoit une répartition des sièges au sein des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) calculée en fonction de la population de chaque Commune. Dans ce cas, la Commune de CUVAT passerait de 2 à 3 sièges.

Cependant, les Communes peuvent choisir une autre répartition en adoptant un accord local qui doit être approuvé, sous certaines conditions :

- soit par au moins deux tiers des Conseils Municipaux, représentant plus de la moitié de la population totale ;
- soit par au moins la moitié des Conseils Municipaux, représentant au moins deux tiers de la population.

Dans les deux cas, l'accord doit obligatoirement inclure la Commune la plus peuplée si celle-ci représente plus du quart de la population totale de l'EPCI, ce qui est le cas de la Commune de CRUSEILLES.

Lors de la Conférence des Maires, certains élus ont exprimé leur souhait de mettre en place un accord local alternatif.

Le Conseil Municipal de CRUSEILLES délibérera le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Un projet de délibération pourra être soumis aux élus lors du Conseil Municipal du 07 juillet prochain.

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 24 juin 2025.*

### 2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- \* par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- \* par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

#### 2.1. Déclarations Préalables

\* Dossier SAS ATHOME Automatismes, pour DREVON Benjamin, pour installation d'une pergola bioclimatique parcelles cadastrées section A n° 3755-3793 – 303, route de Cluchina (Lotissement Lacuma)

→ *sans opposition le 22/04/2025*

\* Dossier PORRET Hervé pour pose de portails et de portillons parcelles cadastrées section A n° 4127-4133 – 36, route du Murgier

→ *sans opposition le 17/04/2025*

\* Dossier MUGNIER-DUBOULOZ Sophie pour installation de quatorze panneaux photovoltaïques parcelles cadastrées section A n° 526-527-3296-3301 – 155, route de Tettachenaz

→ *sans opposition le 22/04/2025*

\* Dossier RAZZARA Kevin, représentant la Société ALPIN SUN pour BETEMPS Julie, pour installation de quatorze panneaux photovoltaïques

parcelle cadastrée section A n° 3778 – 484, route de Ferrières (Lotissement Lacuma)

→ *sans opposition le 22/04/2025*

#### 2.2. Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Deux visites ont eu lieu respectivement les 30 avril et 05 mai derniers.

#### 2.3. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

\* parcelles cadastrées section A n° 3151-3152-3476-3478-3480-4055 – 426, route des Frégnards

→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

\* parcelles cadastrées section A n° 1975-1977-1978 – 512, route de Mandallaz

→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

### 3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.

Aucune demande de rendez-vous durant le mois de mai 2025.

#### 4°/ Tribunal d'ANNECY (point informations)

Présentation du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Haute-Savoie :

- la Loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique consacre et définit l'accès au droit. Toute personne doit pouvoir connaître ses droits et obligations et être aidée dans ses démarches juridiques ;
  - toute personne peut ainsi demander à bénéficier gratuitement :
    - \* d'une information juridique sur ses droits et ses obligations,
    - \* d'une consultation juridique,
    - \* d'une aide pour accomplir des démarches juridiques,
    - \* d'une aide pour rédiger des actes juridiques ;
  - les services mis à disposition sont gratuits, confidentiels et ouverts à tous ;
  - les demandes peuvent porter sur tous les domaines du droit (droit de la famille, droit du logement, droit du travail, droit de la consommation, droit pénal) et intervenir à tout moment, dans le cadre, comme en dehors d'une procédure judiciaire ;
  - il existe deux points-justice (CDAD 74) du ressort du Tribunal Judiciaire d'ANNECY :
    - \* le point-justice au sein du Tribunal Judiciaire d'ANNECY (51, rue Sommeiller),
    - \* le point-justice au sein de l'Espace France Services de RUMILLY (25, rue Charles de Gaulle).
- Pour contacter le CDAD 74 : [cdad-haute-savoie@justice.fr](mailto:cdad-haute-savoie@justice.fr)

#### 5°/ Finances

La Commune a reçu un courrier d'information validant un soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes, d'un montant de 150.000 euros au titre du Contrat Région pour la réhabilitation/extension de la Mairie.

#### 6°/ Terrains communaux

Un vote est effectué pour l'attribution, sous forme de commodat, de deux lots de terrains agricoles :

- lot n° 1 : Jordan VERNEY,
- lot n° 2 : Franck SIMONOTTI.

#### 7°/ Souvenir Français

L'Association, qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers, organise un voyage à IZIEU le 24 juin prochain avec les enfants de l'Ecole de CUVAT. Le Conseil Municipal adresse ses remerciements au Souvenir Français pour l'organisation de cet événement.

#### 8°/ Evènements communaux

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à :

- l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour le succès du Cross du 18 mai 2025 ;
- la Chorale Nuances pour le concert du 24 mai 2025.

### QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu  
le lundi 07 juillet 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h41.

**LA MAIRE**  
Julie MONTCOUQUIOL



**LE SECRÉTAIRE**  
Jacques COESNON